



HANGARS : TARIFS (à compter du 1^{er} janvier 2025)

TARIF ANNUEL (1) (2) calculé selon la formule : $81 + ENV * (102,60 - ENV)$

(1) Nécessite le paiement de la Participation aux Frais de Gestion annuelle

(2) ENV = Envergure arrondie au 1/2 m le plus proche.

TARIF JOURNALIER 16.20

DIVERS

Sortie d'un planeur par ACIS 54.00

Attachage au câble par ACIS 54.00

Transfert d'un planeur démonté en un autre endroit 108.00

TARIF JOURNALIER POUR REMORQUE et STOCKAGE D'UN AERONEF DEMONTE

60 premiers jours 0.76

Puis 1.30

Hivernage (du 1/10 au 28/2) 123.00

CAS PARTICULIERS

ENTREE DANS LE HANGAR A COMPTER DU 01/10 et jusqu'au 31/12 (1) 1/3 du tarif annuel

Pour les membres qui prennent une place à l'année pour l'année suivante, et si la demande est acceptée par ACIS.

(La place pour l'année suivante devra être payée avant le 31/12/N-1)

SORTIE DU HANGAR AVANT le 31/03 (1) 1/3 du tarif annuel

Pour les membres qui ont payé une place, à l'année, l'année précédente, et si la demande est acceptée par ACIS.

(La place pour l'année suivante devra être payée avant le 31/12/N-1)

Susceptible de modification sans préavis

V1 2025-01-14